

# Débits biologiques

## secteur estuaire Charente

Commission territoriale  
Commission géographique  
Marais-Littoral

4 novembre 2024 – Rochefort

# Etude des débits biologiques (disposition E53)

## Rappel de la démarche



### **Des dispositions communes aux SAGE Charente (E53) et Seudre**

Une détermination des débits biologiques attendue par les deux SAGE **sur les secteurs estuariens**

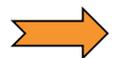


Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,

correspondant aux besoins des milieux aquatiques, sur un cycle annuel complet

tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau

*Un préalable et un complément à l'étude des valeurs de référence existantes et de la réflexion autour des seuils de gestion de la ressource en eau.*



### **Une démarche novatrice et exploratoire sur les débits estuariens sur l'ensemble de l'année hydrologique**



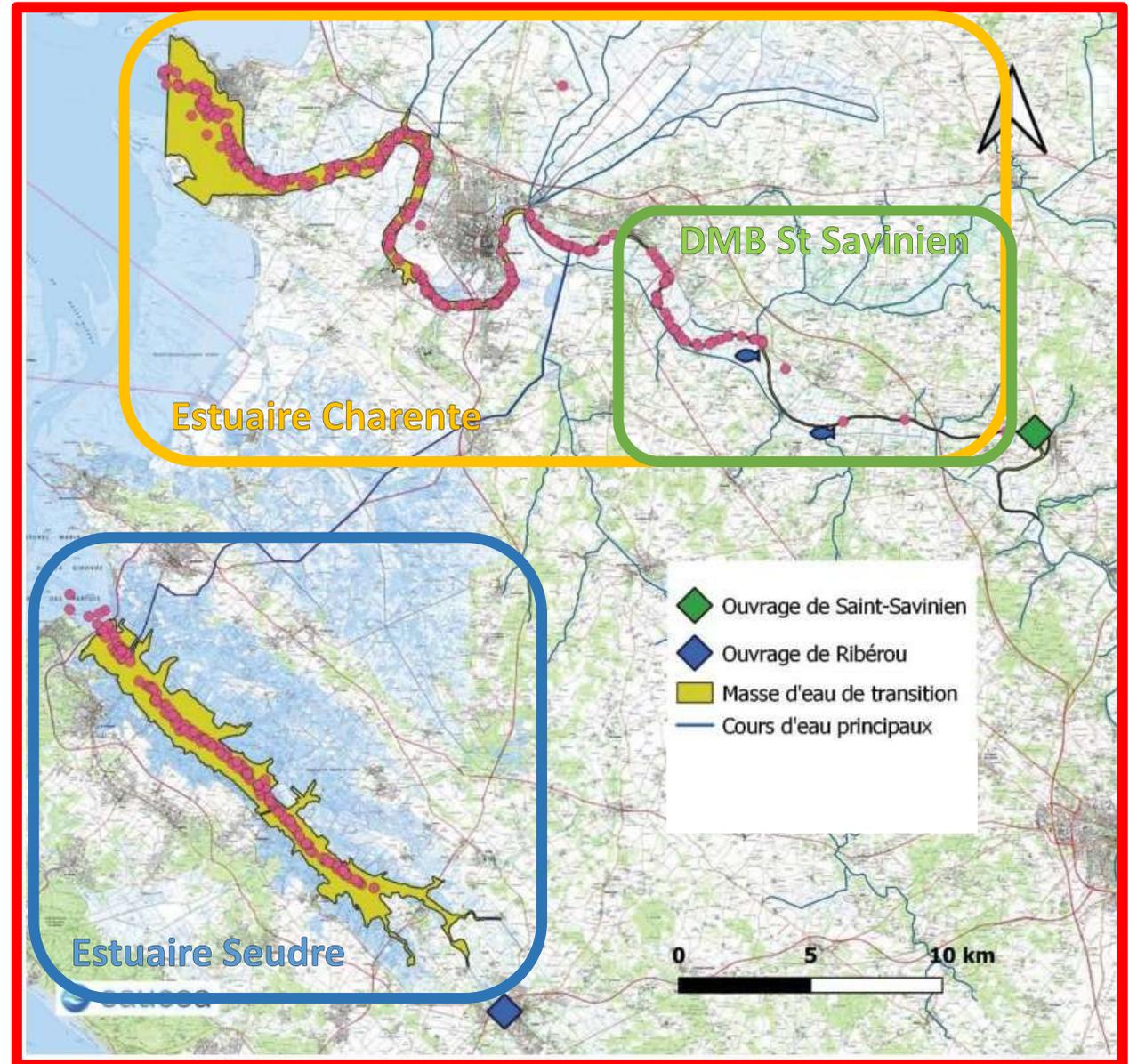
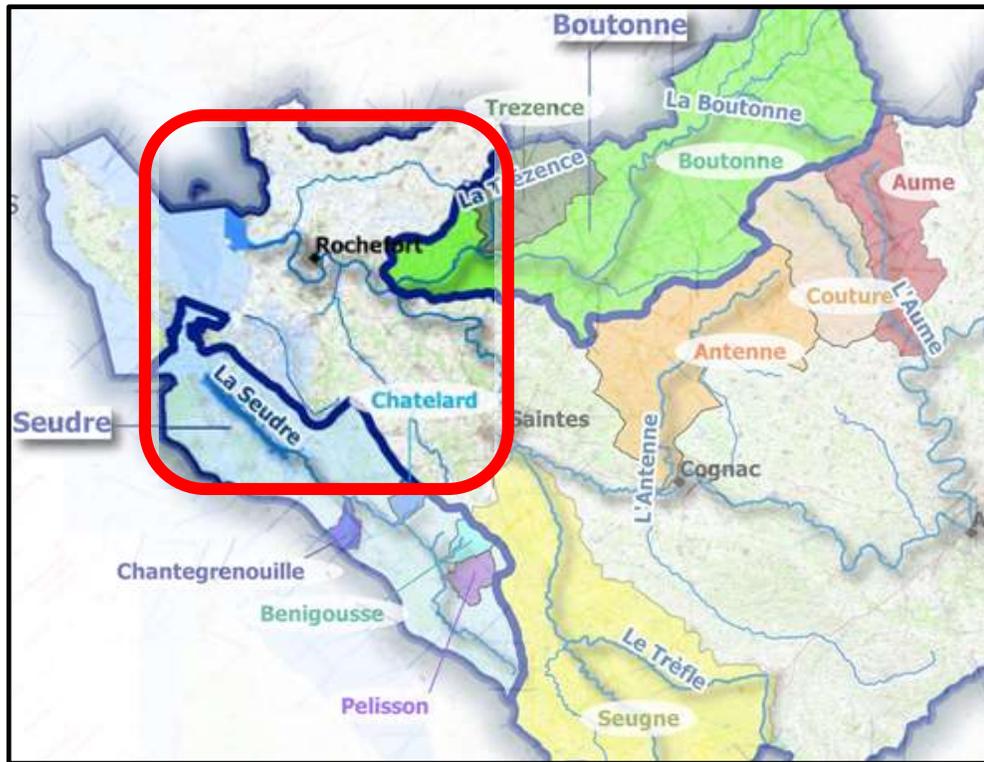
**Complémentarité**



### **Une détermination de débits biologiques minimum demandés pour l'ouvrage de Saint-Savinien**



## Les secteurs d'étude



# Etude des débits biologiques (disposition E53)

## La démarche – L'organisation

### ► EN INTER-SAGE CHARENTE / SEUDRE

2019 : Rédaction d'un cahier des charges et mise en place d'un groupement de commande

2020 : Notification du marché à Eaucéa Lot1 Fluvial – Lot2 Estuaire

Maitrises d'ouvrage : Groupement EPTB Charente / SMBS - partenariat technique et financier Département de la Charente-Maritime

Financement : Agence de l'eau – Département de la Charente-Maritime



# Etude des débits biologiques (disposition E53)

## Les instances de concertation

### Des instances à l'échelle inter-SAGE

- **Comité technique (COTECH)**  
Maîtres d'ouvrages, services de l'Etat et des Départements, Acteurs du territoire / milieux aquatiques (FDPPMA, Syndicat de bassin, CAPENA, ...)
- **Comité de pilotage (COFIL)**  
Coprésidé par les structures porteuses, avec les présidents de CLE, financeurs, services de l'état, Région, Départements, acteurs du territoire et usagers ...

- **Comité scientifique :**

IFREMER, Universités de la Rochelle et de Bordeaux, OFB, DREAL Nouvelle Aquitaine, DREAL de bassin Occitanie, Agence de l'Eau, INRAE, BRGM, CNRS, Cellule migrateurs, CAPENA, UNIMA, Syndicats de bassin, Fédérations de pêche.

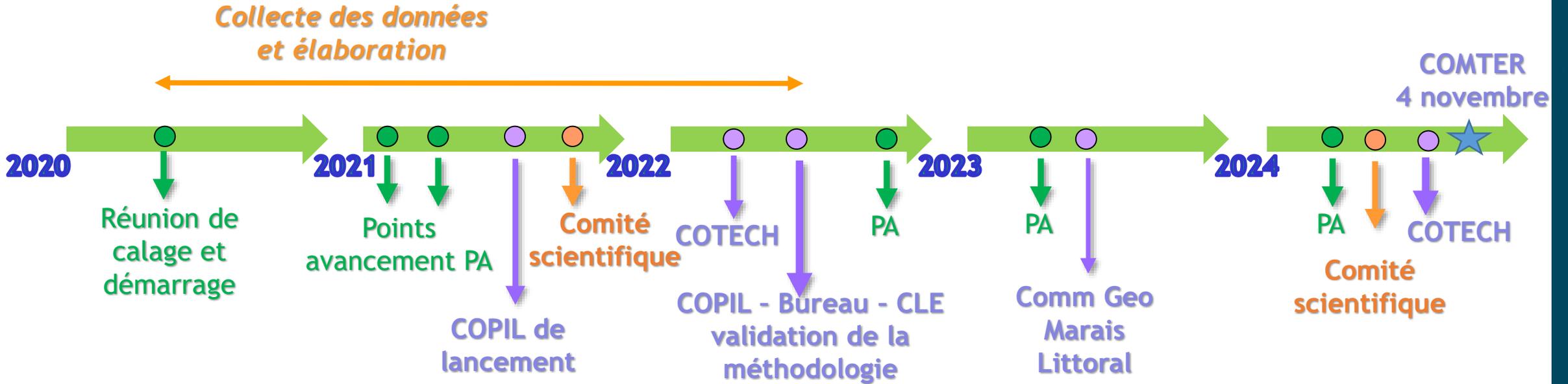
### Des instances à l'échelle de chaque bassin étudié

- **Commission territoriale (COMTER)**  
Un COMTER par bassin d'étude avec les acteurs locaux et usagers, élus ou représentants des structures :  
  
Région, Départements, EPCI, syndicat d'eau potable, EPTB, Syndicat de bassin, FDPPMA, Chambre d'Agriculture, OUGC, APNE, Natura 2000, services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL) et Agence de l'Eau.
- **Commission Locale de l'Eau (CLE)**  
Une CLE par SAGE



# Etude des débits biologiques (disposition E53)

## La démarche – état d'avancement



**DEFINITION DE LA METHODOLOGIE  
estuaires Charente et Seudre**

**DETERMINATION DB  
ESTUAIRE CHARENTE et DMB Saint Savinien**

**DETERMINATION DB  
ESTUAIRE SEUDRE**

# Etude des débits biologiques (disposition E53)

## Déroulement de l'étude / Secteur Estuaire

### Comités techniques

### Comités scientifiques

1<sup>ère</sup> réunion technique réalisée en 2019 pour l'élaboration du cahier des charges

4 réunions techniques, 4 réunions de concertations et d'information réalisées sur 5 ans

15 à 35 représentants et experts mobilisés à chaque rencontre, participants de niveau local à régional

Des temps d'échanges, d'étude, d'appréciation, de consensus et de validation de l'application de la méthodologie et des résultats obtenus.

→ Pour la réalisation d'un outil d'appréciation de la sensibilité des milieux aquatiques aux valeurs de débit

→ partagé au travers d'une vision globale et cohérente sur le territoire et ses territoires voisins.

→ et la détermination d'indicateurs et de valeurs comme clé de compréhension



# Etude des débits biologiques (disposition E53)

## Commission géographique Marais Littoral

= Commission territoriale DB



## Une instance de concertation élargie issue de la CLE

Présidée par Jean PROU

Composée des 82 membres de la CLE Charente et de 10 membres spécifiques

CDA La Rochelle

CDA Rochefort Océan

CDC Aunis Sud

CDC Bassin de Marennes

CDC Cœur de Saintonge

CDC Gemozac et Saintonge viticole

CDC Ile d'Oléron

EAU17

Pays Saintonge Romane

SMCA

SYRES 17

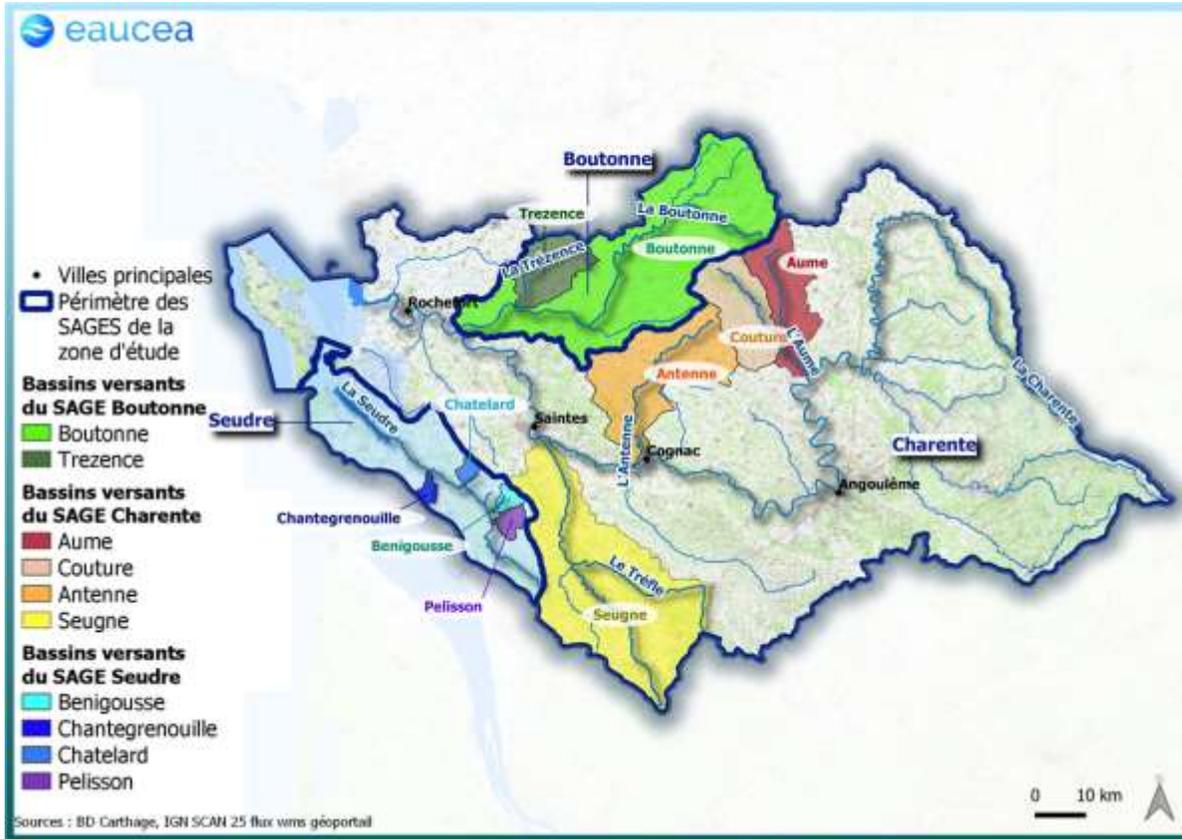
OUGC Saintonge

complétée par plusieurs acteurs locaux en lien avec la thématique des débits biologiques estuariens et du DMB St Savinien :

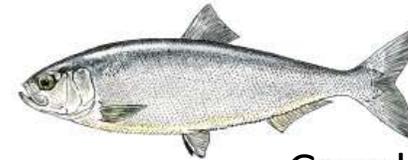
DDTM 17 / suivi étude DMB St Savinien	DREAL de Bassin Occitanie
CAPENA	DREAL NA / chargé suivi étude DB
EPTB CHARENTE / Cellule migrateurs	Agence de l'eau Adour Garonne / Chargée de mission Littoral
CEN / Chargé de mission estuaires	Forum des marais
INRAE / représentant Comité scientifique	CD 17 / Cellule Qualité des Eaux Portuaires et Littorales
ARBNA	CD 17 / Domaine public fluvial – maître d'ouvrage DMB St Savinien

→ Pour la présentation des résultats avant un passage en CLE Charente pour validation (28 novembre 2024).

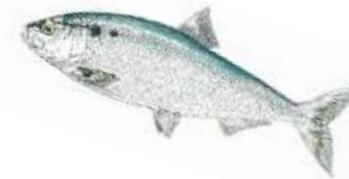
Merci de votre attention



Vandoise rostrée



Grande alose



Alose feinte



Flet

